

Mme Marie-Claude KERGOAT. Maire de BOURROU..

La Commune de BOURROU souhaite un emplacement réservé destiné à un projet d'utilité publique. En effet, pour la défense incendie des Etablissements et ensembles bâtis situés dans le bourg, il est nécessaire d'installer une trèche incendie de 120 m³. La parcelle B 1545 pour une surface de 3595 m², appartenant au Foyer Notre Dame des Pauvres, conviendrait de par son accessibilité et distances par rapport au bourg. D'autre part, un parking à proximité du cimetière permettrait des stationnements en toute sécurité lors des enternements et un aménagement paysager pourra être fait autour de cette trèche -

le 18 juin 2019

Kergoat